

Monaco, le vendredi 13 mars 2020.

COVID-19 – Mesures pour assurer la continuité des apprentissages

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement Princier a décidé que les établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur, etc.) seront fermés à compter du lundi 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre. Les élèves devront rester chez eux.

Un service de continuité pédagogique est mis en place, dès lundi, pour poursuivre l'apprentissage des élèves et maintenir un contact régulier entre eux et leurs professeurs.

Dans le 1^{er} degré (CP jusqu'au CM2) :

- Les professeurs enverront sur l'adresse courriel des parents le plan de travail quotidien et les devoirs ;
- En cas de question, les parents d'élèves pourront communiquer par courrier électronique avec le professeur de leur enfant. Les adresses courriels des professeurs de chaque classe seront affichées sur le site internet de chaque école primaire dans la section réservée à la classe ;
- Ce soir après la classe, chaque écolier repartira avec ses manuels de français et de mathématiques, ainsi que le matériel essentiel pour pouvoir travailler à domicile.

Dans le 2nd degré (6^{ème} jusqu'à la Terminale et BTS) :

- Les professeurs adresseront aux élèves, sur Pronote (établissements scolaires publics) ou sur Ecole Directe (établissements scolaires privés sous contrat), les supports de cours, les exercices et les devoirs ;
- En cas de question, les parents d'élèves pourront communiquer sur Pronote ou Ecole Directe avec le professeur de leur enfant.

Chaque établissement du primaire et du secondaire organisera, chaque matin, une cellule d'information aux parents d'élèves afin de les renseigner sur les questions logistiques qu'ils se poseraient (récupération de manuels ou d'affaires, aide à l'utilisation de Pronote...). Dans ce cadre, les familles qui n'auraient pas accès à internet ou aux outils numériques pourront récupérer les cours et déposer les devoirs. La liste des contacts de l'établissement est consultable à la fin de ce document.

Les personnels enseignants et non enseignants continueront leur travail dans les établissements scolaires selon leur emploi du temps habituel. Les chefs d'établissement feront le point sur chaque situation personnelle et proposeront, s'il y a lieu, des adaptations.

Une équipe de conseillers pédagogiques et de formateurs informatiques de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que l'espace Edu Lab Monaco seront spécialement dédiés, pour mettre à disposition des enseignants, des ressources techniques et humaines leur permettant de « numériser » leurs contenus pédagogiques à destination des élèves.

Pour toute question sur ce dispositif, les parents et les personnels sont invités à utiliser l'adresse courriel dédiée : covid19education@gouv.mc ou appeler le numéro :98 98 47 01.

Toute la communauté éducative est pleinement mobilisée pour permettre aux élèves de continuer à apprendre dans un contexte de lutte renforcée contre le COVID-19.

Le Directeur de l'Éducation Nationale,
de la Jeunesse et des Sports



Isabelle BONNAL

Contact :

Ecole Cours Saint-Maur : ecole-stmaur.mc

33, boulevard des Moulins

Mme CASAZZA Sylvie (chef d'établissement) : 93 50 69 00/ direction_stmaur@monaco.mc

Mme MICHELIS Emmanuelle (secrétaire) : 93 50 61 51 / saintmaur@libello.com